

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2022/026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président
Syndic titulaire : DEVINE Marc – LIENS Charles
Excusés : PELISSIER Laurence - LE FAOU Michel
Syndic suppléant : CAPELLO Jean Pierre – CALVIERE Robert
Excusés : OLIVIER Denis

L'an deux mille vingt-deux et le treize octobre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

OBJET : PRET POUR LES TRAVAUX DE LA FILIOLE DE LA FONT DU PIN – TRANCHE 3 – COMMUNE DE CHEVAL BLANC
=====

LE PRESIDENT EXPOSE : : le Président expose aux membres présents la nécessité de réaliser un prêt pour les travaux de modernisation de la filiole de la Font du Pin, tranche 3, commune de Cheval Blanc. Ces travaux sont inscrits au contrat de canal n° 2 et subventionnés à 80 % par le FEADER, l'Agence de l'Eau RM et C et le Département de Vaucluse

Une demande a été faite auprès de la Caisse d'Epargne, du Crédit Mutuel et du Crédit Agricole pour deux prêts : un prêt long terme de 10 ans pour un montant de 35 000 € et un prêt relais de 115 000 € sur 2 ans.

Le Crédit Agricole ayant fait la meilleure proposition pour ces prêts, le président propose de retenir cette offre dont le détail est le suivant :

- un prêt long terme sur 10 ans avec un remboursement annuel au taux de 2.80 % avec 200 € de frais de dossier
- un prêt relais au taux de 2.50 % avec 400 € de frais de dossier.

Oui l'exposé du Président : la commission syndicale approuve la proposition de Crédit Agricole pour le prêt long terme et le prêt relais et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 17/10/2022

Reçu en préfecture le 17/10/2022

Affiché le

ID : 084-298401712-20221013-2022_026-DE

Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES